

2 MEDECINS ITINERANTS ET DE TELECONSULTATION

Référence : 3134-26-1215/SR du 14 août 2026

Employeur : PROVINCE NORD



Corps /Domaine : Médecin

Direction : Direction des affaires sanitaires et sociales, de la prévention et de la solidarité (DASSPS)

Durée de résidence exigée pour le recrutement sur titre : inférieur à 3 ans

Lieu de travail : Ensemble de la province Nord

Poste à pourvoir : Immédiatement

Date limite de candidature : Vendredi 14 août 2026

Date de dépôt de l'offre : Vendredi 4 septembre 2026

Détails de l'offre :

La Direction des Affaires sanitaires, sociales, de la Prévention et de la Solidarité est organisée en 4 pôles (administration générale, Solidarité, Prévention et promotion de la santé, Soins), 8 services et 14 bureaux.

La DASSPS comprend 249 agents. Les centres médico-sociaux sont gérés par le Chef du Bureau de Proximité de Soins (BPS) du Pôle Soins.

Emploi RESPNC :

Médecin

Missions :

Placée sous l'autorité de la directrice adjointe, la personne retenue aura la charge de la continuité de l'offre de soin au sein de la collectivité. Elle est amenée à intervenir dans tous les centres médico-sociaux de la Province Nord au sein d'une équipe pluridisciplinaire (médecins, sage-femmes, assistantes sociales, spécialistes vacataires, psychothérapeutes etc..).

Activités principales :

La personne retenue aura notamment en charge :

- Le remplacement des médecins en congés, en maladie ou sur poste vacant ;
- La médecine préventive : santé scolaire, PMI, dépistage tuberculose, médecin du travail et du sport, éducation pour la santé, hygiène publique ;
- La médecine curative : consultations, urgences, visites en tribu ;
- Les activités administratives : gestion des moyens en personnel et matériel, rapports, etc... ;
- La veille sanitaire et sociale.

La personne retenue aura également en charge :

- L'établissement de partenariats extérieurs ;
- La gestion de la pharmacie de la structure ;
- La participation aux actions de formation et d'animation de sécurité civile ;
- Le renfort aux CMS limitrophes essentiellement en cas de nécessité.

Caractéristiques particulières de l'emploi :

Poste soumis à astreinte.

Profil du candidat

Savoir / Connaissance/Diplôme exigé :

- Maîtrise de la médecine générale et de l'urgence (CAMU souhaité) ;
- Connaissance en santé publique ;
- Connaissances en gynécologie-obstétrique, pédiatrie, cardiologie, endocrinologie et/ou infectiologie seraient appréciées ;
- Être titulaire du permis de conduire B.

Savoir-faire :

- Maîtrise des logiciels de bureautique (Excel et Word) ;
- Aptitude au management d'équipe ;
- Une expérience professionnelle sur un poste isolé serait appréciée et au contact de populations océaniques.

Comportement professionnel :

- Goût des relations humaines ;
- Esprit d'initiative ;
- Capacité d'écoute ;
- Goût du travail en équipe.

Contact et informations complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Direction des affaires sanitaires et sociales, de la prévention et de la solidarité

Tél : 47.71.00 ou 47.72.30

Madame Mylencka OUDARE, Directrice adjointe

Mail : m.oudare@province-nord.nc

Vous pouvez consulter l'ensemble des AVP sur le site de la DRHFPNC (www.drhfpnc.gouv.nc) ainsi que la réglementation et le répertoire des emplois (RESPNC). Le présent AVP est également consultable sur le site de la province-Nord (www.province-nord.nc).

POUR RÉPONDRE À CETTE OFFRE

Les candidatures (CV détaillé, lettre de motivation, photocopie des diplômes, fiche de renseignements et demande de changement de corps ou cadre d'emplois si nécessaire*) précisant la référence de l'offre doivent parvenir à la **Direction des Ressources Humaines (DRH) de la province Nord** par :

- voie postale : BP 41 - 98860 Koné
- dépôt physique : Hôtel de la province Nord - 41 avenue Jimmy Welepane – 98860 Koné
- mail : drh-emplois@province-nord.nc

**La fiche de renseignements et la demande de changement de corps ou cadre d'emploi sont à télécharger directement sur la page de garde des avis de vacances de poste sur le site de la DRHFPNC.*

Toute candidature incomplète ne pourra être prise en considération.

Les candidatures de fonctionnaires doivent être transmises sous couvert de la voie hiérarchique